

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mercredi 7 octobre 2026** à compter de **19 h 32**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-Olivier Racette, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur René Boisvert, conseiller
Monsieur Jason Whittemore, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-Olivier Racette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, Directrice générale et Greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Denis Vaudreuil, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2026
- 3.2 Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec
- 3.3 Adoption d'un nouveau contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière
- 3.4 Adoption de nouveaux contrats de travail pour deux employés de la voirie municipale en préretraite
- 3.5 Autorisation de déposer une demande d'aide financière à la SSJB pour l'édition 2027 des jeudis en chansons
- 3.6 Exercice du droit de préemption - Mandat relatif à l'envoi d'avis d'assujettissement, de notification au propriétaire et d'inscription au registre foncier
- 3.7 Demande d'appui financier - Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 3.8 Demande d'appui financier - Moisson Centre-du-Québec
- 3.9 Demande d'appui financier - Place aux jeunes
- 3.10 Demande d'appui - scouts de Victoriaville

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 145-2026 modifiant le règlement 114-2024 sur la tarification

5. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 5.1 Affichage d'un poste de journalier-opérateur
- 5.2 Dépôt de l'étude hydraulique de la Route Pouliot
- 5.3 Stratégie d'économie d'eau potable - Suivi et confirmation d'exemption
- 5.4 PGA-EAU - Suivi

5.5 Demande d'intervention à la MRC d'Arthabaska - Cours d'eau Marcoux

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2026

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 16 septembre 2026

6.3 Demande de dérogation mineure - 47, Petit 9e Rang

7. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En ouverture de séance, le maire Marc-Olivier Racette félicite M. Tarek Henoud, élu au poste de député du comté d'Arthabaska-Érable. Il souligne également la campagne des candidats des autres partis.

2026-10-2259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2260

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 septembre 2026. Le président de la séance résume les communications ayant un intérêt public.

2026-10-2261

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 20 pages et totalisant un montant de **799 204,62 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le montant mensuel à payer, les dépenses suivantes sont incluses:

- Toutes les dépenses relatives à la Fête de la Famille, le système audiovisuel de la salle du conseil municipal, le congrès de la Fédération québécoise des municipalités, préalablement autorisées par résolution ;
- Le second et dernier versement de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec au montant de **172 530 \$** ;
- Le second et dernier versement de la quote-part pour l'entente Loisirs et Culture avec la Ville de Victoriaville au montant de **551 525,36 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **799 204,62 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1^{er} et le 30 septembre 2026 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EN VERTU DE L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs aux membres du conseil.

Le maire confirme que l'année financière 2026 se passe à merveille et que la planification budgétaire 2027 est déjà amorcée.

2026-10-2262

ADOPTION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière, Me Katherine Beaudoin, est en vigueur depuis 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2018, Me Beaudoin détient les titres de directrice générale, de greffière et de trésorière et exerce les actes réservés aux avocats pour le service exclusif de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE plus de huit ans plus tard, il est opportun d'adopter un nouveau contrat de travail pour la directrice générale et greffière-trésorière qui tient compte de la réalité actuelle de la municipalité, des projets professionnels de Me Beaudoin et afin de lui permettre de reprendre la responsabilité de ses assurances professionnelles d'avocate dans le but de ne plus exercer sa

pratique juridique exclusivement au service de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu les modalités relatives au nouveau contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Jason Whitemore

Il est résolu

QUE le conseil adopte le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière, Me Katherine Beaudoin.

QUE le maire, Marc-Olivier Racette, et la conseillère municipale et membre du comité des ressources humaines, Johanne Therrien, soient autorisés à signer ledit contrat de travail.

QUE les nouvelles modalités entrent en vigueur pour la semaine du 11 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2263

ADOPTION DE NOUVEAUX CONTRATS DE TRAVAIL POUR DEUX EMPLOYÉS DE LA VOIRIE MUNICIPALE EN PRÉRETRAITE

CONSIDÉRANT QUE deux employés de la voirie municipale, Messieurs Yves Gosselin et Yves Laroche, ont déposé une demande de préretraite entrant en vigueur au début de l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de politique en vigueur traitant des modalités applicables aux demandes de préretraite ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et la direction générale accordent une grande importance à la rétention du personnel, à la conciliation de la vie professionnelle et personnelle et qu'ils considèrent qu'il s'agit d'une belle opportunité pour la Municipalité et pour l'employé de maintenir un lien d'emploi, malgré l'atteinte de 65 ans ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir de nouveaux contrats de travail adaptés aux situations de préretraites de Messieurs Yves Gosselin et Yves Laroche ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil adopte les contrats de travail de préretraites de M. Yves Gosselin, inspecteur à la voirie, et M. Yves Laroche, journalier à la voirie.

QUE le maire, Marc-Olivier Racette, et la directrice générale et greffière-trésorière, Me Katherine Beaudoin, soient autorisés à signer lesdits contrats de travail.

QUE les nouvelles modalités entrent en vigueur pour l'année 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2264

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SSSJB POUR L'ÉDITION 2027 DES JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) est présentement en appel de projets pour les organismes qui souhaitent obtenir une aide financière pour organiser un jeudi en chansons à l'été 2027 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil autorise à conseillère Johanne Therrien ou la coordonnatrice municipale Gabrielle Bergeron à soumettre une demande d'aide financière à la SSJB pour une édition 2027 des jeudis en chansons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2265
EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION - MANDAT RELATIF À L'ENVOI D'AVIS D'ASSUJETTISSEMENT, DE NOTIFICATION AU PROPRIÉTAIRE ET D'INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a adopté le règlement 140-2026 concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de développement et les analyses effectuées par tous les membres du conseil, il est opportun d'entamer la procédure relative au droit de préemption à des fins municipales ;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles (lots) suivants soient assujettis au droit de préemption:

Lots (cadastre du Québec)	Superficie (mètres carrés)	Fins municipales (règlement 140-2026)	Détails supplémentaire s
5 146 844	11 485,5	Habitation	En totalité
5 146 846	80 241	Habitation	En totalité
6 154 718	120 495,6	Espace public ou parc Équipement institutionnel Habitation	En totalité
5 146 849	5 443,4	Espace public ou parc Équipement institutionnel Habitation	En totalité
5 146 838	11 450,6	Habitation	En totalité
2 471 339	4 788,2	Espace public ou parc	En totalité
5 146 590	5 644,3	Espace public ou parc	En totalité
4 090 089	4 512,5	Espace public ou parc	En totalité
4 090 090	7 445,3	Espace public ou parc	En totalité
5 437 678	107 126,2	Habitation Espace public ou parc Équipement institutionnel	En totalité
5 437 678 Partie	8 500 Superficie approximative 59,8x142,2	Habitation	En partie, superficie hors de la zone agricole
5 437 346	24 018	Habitation	En totalité
5 146 000	1 393,5	Habitation	En totalité
5 145 988	1 393,5	Habitation	En totalité
5 144 833	1 393,5	Habitation	En totalité

5 146 669 Partie	3 141 Superficie approximativ e 171,4x18,4	Voie publique Habitation	En partie, superficie hors de la zone agricole
5437659 Partie	1 225,2 Superficie approximativ e 30,5x40,80	Habitation	En partie, superficie hors de la zone agricole
5437659 Partie	1 793,6 Superficie approximativ e 58,5x30,48	Habitation	En partie, superficie hors de la zone agricole

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'assujettissement des immeubles (lots) soit valide pour une période de dix ans de la date de publication au registre foncier.

QUE le conseil mandate et autorise Me Katherine Beaudoin, avocate et directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer les notifications aux propriétaires ainsi que les publications au registre foncier dans le but d'exercer le droit de préemption sur les lots et pour les fins municipales décrits ci-haut.

QU'advenant une opération cadastrale modifiant les numéros des lots visés par la présente résolution, le droit de préemption demeure valide sur la superficie et l'emplacement originel des lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2266
DEMANDE D'APPUI FINANCIER - AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important la mission d'Agri-Ressources venant en aide aux entrepreneurs agricoles ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise le versement d'un appui financier de **250 \$** pour l'année 2027 à l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à verser l'appui financier en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2267

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - MOISSON CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil refuse la demande d'appui financier à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

QUE le conseil souhaite plutôt verser un don directement à la Sécurité alimentaire de Victoriaville, organisme local, lors de sa prochaine campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2268

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - PLACE AUX JEUNES

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande d'appui de Place aux jeunes Arthabaska pour l'édition 2027 au montant de **300 \$**.

QUE le paiement soit effectué en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2269

DEMANDE D'APPUI - SCOUTS DE VICTORIAVILLE

CONSIDÉRANT la demande des scouts de Victoriaville qui vise à utiliser la salle du conseil municipal du vendredi 6 au samedi 7 novembre 2026 afin d'accueillir un groupe de jeunes âgés de 9 à 11 ans accompagnés de 5 à 8 animateurs responsables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accorde une grande importance aux organismes à but lucratif ayant une mission communautaire et éducative ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil accepte de donner accès, sans frais, à la salle du conseil, aux salles de bain et à la cuisinette aux conditions suivantes:

QUE les directives relatives au local électrique soient en tout temps respectées et que ce local soit supervisé en tout temps ;

QUE l'organisme soumette une preuve d'assurance responsabilité civile, incluant les couvertures d'assurances ;

QUE l'organisme confirme par écrit qu'elle s'engage à remettre les locaux dans l'état dans lequel ils étaient lors de la prise de possession ;

QUE l'organisme offre une visibilité à la municipalité en lien avec le prêt des locaux dans le cadre de cette activité, notamment par le biais d'une publication Facebook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 145-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-2024 SUR LA TARIFICATION

La conseillère Sarah Bellavance donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 145-2026 modifiant le règlement 114-2024 sur la tarification.

Mme Bellavance dépose et présente le projet de règlement 145-2026.

2026-10-2270

AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT le départ en préretraite de deux employés du département de la voirie municipale ;

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier-opérateur doit être affiché afin de maintenir la capacité opérationnelle du département des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste permanent à temps plein de journalier-opérateur pour une entrée en poste en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE DE LA ROUTE POULIOT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la version finale de l'étude hydraulique de la route Pouliot aux membres du conseil. Les travaux recommandés pour la municipalité et les propriétaires privés seront analysés dans le prochain comité de voirie et feront l'objet d'une planification de travaux par le conseil municipal pour l'année 2027.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - SUIVI ET CONFIRMATION D'EXEMPTION

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil qu'une exemption a finalement été accordée à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska par le ministère des Affaires municipales concernant l'obligation de mettre en place une tarification volumétrique pour le service de fourniture d'eau potable dans les ICI (industries, commerces et institutions).

La directrice générale avait adressé, à plusieurs reprises, la demande d'exemption au ministère considérant que très peu d'ICI sont desservis par le réseau d'eau potable municipal et que la quantité consommée par ces derniers est très faible. Considérant que le but de mettre en place la tarification volumétrique dans les ICI est de les inciter à diminuer leur consommation en

imposant une tarification supplémentaire par mètre cube. En ayant une consommation d'eau potable faible pour le peu d'ICI desservis, la mise en place de la tarification volumétrique devenait inutile et imposant une charge financière supplémentaire aux entreprises. Ces arguments ont finalement été retenus par le ministère, ce dernier autorisant l'exemption.

L'exemption demeure valide si les consommations des ICI se maintiennent à un niveau faible.

PGA-EAU - SUIVI

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la première moitié de la bonification de l'aide financière TECQ a été accordée au montant de 60 240 \$ en raison des premières étapes de la démarche PGA-EAU approuvées par le ministère.

Pour le moment, moins de 500 \$ (taxes incluses) d'honoraires en ingénierie ont été facturés pour ce dossier et la directrice générale a effectué moins de 10 heures de travail sur ce dossier. Ce dossier sera certainement une belle rentabilité bonifiant l'enveloppe d'aide financière.

2026-10-2271

DEMANDE D'INTERVENTION À LA MRC D'ARTHABASKA - COURS D'EAU MARCOUX

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau présents sur le territoire de la MRC d'Athabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention initiée par le service de la voirie municipale concernant une problématique d'écoulement de l'eau dans le tronçon du Cours d'eau Marcoux, section entre la rue Fortin et le long de la 5e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique est causée par une accumulation importante de végétaux et qu'il y a un risque pour la sécurité des biens ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'urgence ont été approuvés par la MRC d'Arthabaska, mais que des travaux supplémentaires à moyen terme sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande d'intervention et confirme que lesdits travaux seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-2272

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 20 permis du mois de septembre 2026 pour un montant total des travaux de **781 800 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 SEPTEMBRE 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 16 septembre 2026.

2026-10-2273

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 47, PETIT 9E RANG

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-09-0014 formulée pour la propriété située au 47, Petit 9e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une remise d'une hauteur de 5,30 mètres, le tout contrairement à l'article 4.2.4 du règlement de zonage numéro 130-2026, qui stipule une hauteur maximale de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le plan explicatif au projet a été déposé de bonne foi avant le début des travaux ;

CONSIDÉRANT que le dossier avait déjà été traité par le CCU relativement à l'implantation d'une remise en façade, mais qu'aucune information n'était présente au dossier du demandeur concernant la hauteur du bâtiment projeté ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est d'avis que la hauteur du bâtiment ne cause pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas situé dans une zone de contrainte identifiée au schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure telle que soumise ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure telle que soumise.

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois et que le demandeur doive déposer sa demande de permis en bonne et due forme dans ce délai sans quoi la présente devient nulle et caduque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Johanne Therrien fait un retour sur le succès de la Fête de la Famille tenue au Parc de la Famille le 19 septembre dernier.

La directrice générale et greffière-trésorière, Me Katherine Beaudoin, mentionne que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités a été très pertinent pour l'avancement de certains dossiers municipaux, notamment en raison de l'accès aux autorités politiques qui rédigent les projets de loi.

Me Beaudoin confirme également que le processus électoral présentement en cours pour combler le poste de conseiller municipal du district 5 a été arrêté en raison du retrait d'une candidature. Le candidat demeurant sur le poste sera donc assermenté dans les prochaines semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2026-10-2274
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc-Olivier Racette,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.
